



Ministère de
l'Environnement

| site principal | commentaires | recherche | plan du site | english |

ACCUEIL | NOUVELLES | PUBLICATIONS | AIR | SOLS | EAU | GÉNÉRAL | COORDONNÉES

Où suis-je? [Page d'accueil](#) > [Publications](#) > [Catalogue des publications d'intérêt général](#) > 4536e02-fr

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT 2005-2006 Plan d'accessibilité

Table des matières

[Introduction](#)

[Message de la ministre de l'Environnement](#)

[Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005](#)

[Engagements et stratégies pour 2005-2006](#)

[Renseignements](#)

Introduction

L'adoption récente de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Tandis que le gouvernement se prépare à appliquer la nouvelle loi, la province connaîtra une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations, notamment en matière de planification, au titre de la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis serviront de base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le troisième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère de l'Environnement. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2004-2005, et décrit les engagements pris pour 2005-2006 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent

participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Message de la ministre



En tant que ministre de l'Environnement, je suis heureuse de présenter notre plan d'accessibilité de 2005 2006. L'adoption récente de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Chef de file dans le domaine de l'accessibilité, le gouvernement recense et supprime les obstacles existants et veille à éviter d'en créer de nouveaux afin que ses bureaux et ses services soient entièrement accessibles aux personnes handicapées. Nous nous fondons sur nos progrès et nos réalisations pour établir les bases nécessaires pour élaborer des normes d'accessibilité qui assureront des changements positifs et concrets.

Au cours de 2004 2005, le ministère a continué à faire preuve de leadership dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité. Il a mené à bien un examen de la Loi sur la protection de l'environnement et des soixante six règlements pris en application de celle ci, examen qui a permis de constater que cette loi ne créait pas d'obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées. Le Plan d'accessibilité 2005 2006 souligne cette réalisation, de même que les autres réalisations du ministère dans le domaine de l'accessibilité. Il présente les mesures que le ministère entend prendre au cours de l'année qui vient pour permettre à tous les citoyens de contribuer pleinement à la protection de l'environnement naturel de l'Ontario.

Le Plan d'accessibilité 2005 2006 du ministère s'inscrit dans les efforts qu'il déploie en permanence pour édifier en Ontario des collectivités fortes, dynamiques et accessibles aux personnes de toutes aptitudes.

La ministre de l'Environnement,

L'honorable Laurel C. Broten

A handwritten signature in dark ink that reads "Laurel Broten". The signature is fluid and cursive, with the first name "Laurel" being more prominent than the last name "Broten".

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005

Le ministère de l'Environnement a réussi à mettre en œuvre, et dans la plupart des cas à mener à bien, les 21 engagements formulés dans son plan relatif à la LPHO de 2004 2005.

Lorsque ce plan a été élaboré en 2004, le personnel du ministère avait déjà déterminé que ses installations, ses publications, ses procédures d'urgence et ses sites Web étaient tous accessibles.

Un grand nombre des engagements décrits dans ce Plan faisaient donc fond sur ces réalisations et visaient à veiller à ce que l'accessibilité soit prise en compte dans toute nouvelle initiative menée dans ces domaines. Le ministère avait en outre élargi la portée du plan en y prévoyant de nouveaux engagements, comme l'examen de la Loi sur la protection de l'environnement et des règlements pris en application de celle ci.

Afin de s'assurer de la collaboration continue du personnel dans cette initiative et de poursuivre la sensibilisation à l'accessibilité à l'échelle du ministère, on a diffusé de l'information sur la LPHO au cours de l'année par l'entremise de courriels, des documents d'orientation et de plusieurs sites Intranet du ministère.

Les pages qui suivent renferment des détails sur les engagements prévus pour 2004 2005 et le travail réalisé à ce jour à l'égard de chacun.

Engagement : Former des conseillers à la conception en vue d'atteindre ou de dépasser chaque fois que possible les normes établies dans le Guide to Barrier-Free Design for Ontario Government Buildings de la Société immobilière de l'Ontario et dans le Code du bâtiment de l'Ontario.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : On a fourni de l'information aux conseillers dans le cadre d'une rencontre et sur support papier pendant le deuxième trimestre de 2005, à la suite de la diffusion du guide. L'information a également été publiée sur le site Web.

Engagement : Continuer à collaborer avec les propriétaires des installations du ministère en vue de supprimer les obstacles.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Toutes les installations actuelles demeurent exemptes d'obstacles, y compris cinq nouveaux espaces loués à des fins de réinstallation ou d'agrandissement au cours de la dernière année. Au nombre des mesures prises pour accroître l'accessibilité figurent l'installation d'ouvre porte automatiques dans des locaux à bureaux pour en faciliter l'accès pour un membre du personnel et, dans un autre bâtiment, un engagement, dans le nouveau bail, à rénover les ascenseurs et l'entrée de manière à les rendre entièrement accessibles.

Engagement : Continuer à fournir des ressources pour la vérification des besoins ergonomiques du personnel du ministère, lorsqu'il y a lieu.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Cette information continue d'être mise à la disposition du personnel par l'intermédiaire des chefs des services opérationnels ainsi que des employés chargés de la gestion des installations. Du matériel plus ergonomique, comme des claviers, des fauteuils et des écrans d'ordinateurs, a été fourni à un grand nombre d'employés du ministère. Des vérifications ont été menées dans les bureaux de Toronto, de Hamilton, de Kingston et de St. Catharines.

Engagement : Promouvoir des procédures d'alertes et d'évacuation des locaux pour inciter les personnes ayant besoin d'aide à en parler à leur chef de service.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : On a remis un guide d'évacuation d'urgence à tous les employés et encouragé les employés handicapés à s'identifier comme tels à leur chef de service afin de faciliter toute évacuation d'urgence. Les procédures en la matière sont toujours publiées sur le site Intranet du ministère et des exercices d'évacuation en cas d'incendie sont menés chaque année dans tous les bâtiments occupés par des employés du ministère.

Engagement : Continuer de veiller à ce que les sites Internet du ministère soient accessibles en vérifiant tout nouveau contenu.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : On continue de vérifier le contenu de tout nouveau site, comme le site du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau, au fur et à mesure de leur création.

Engagement : Fournir des ressources au personnel en vue de garantir le respect des exigences d'accessibilité pour toutes les activités d'approvisionnement.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Ces renseignements sont fournis au personnel au moyen d'un lien sur le site Web portant sur l'approvisionnement; ils seront mis à jour dans le cadre de l'examen de ce site prévu pour le troisième trimestre de 2005.

Engagement : Continuer d'informer le personnel sur les procédures à suivre pour répondre aux demandes de publications sur des supports accessibles.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Ces renseignements peuvent être obtenus auprès de la Direction des communications.

Engagement : Vérifier l'utilisation des acronymes dans les documents publics du ministère pour repérer ceux dont la compréhension pourrait être facilitée.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : On continue de vérifier les nouveaux documents publiés.

Engagement : Établir un processus pour faire en sorte que les documents qui sont publiés par le ministère à l'intention du public, comme les arrêtés d'agent provincial de l'Ontario, soient disponibles sur un support accessible.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Le ministère utilise des formulaires gouvernementaux, qui sont conformes, ou des documents internes pouvant être fournis sur support accessible par l'entremise de Publications Ontario.

Engagement : Fournir aux nouveaux employés et chefs de service l'information nécessaire sur la LPHO et ses exigences, ainsi que sur le plan d'accessibilité du ministère.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Des renseignements ont été fournis à tous les employés en octobre 2004 et des renseignements mis à jour sont publiés sur le site Web d'orientation des nouveaux employés et le site Web sur la LPHO.

Engagement : Établir un processus pour que tous les chefs de service et les employés de première ligne soient formés tous les deux ans en ce qui a trait à la LPHO et ses exigences, ainsi qu'au plan d'accessibilité du ministère.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation.

Mesures et calendrier : Une exigence en matière de formation sera reliée aux objectifs de rendement. La méthode de formation sera élaborée

d'après les communications centrales au sujet de la mise en œuvre de la LAPHO.

Motif : On attend des détails sur la mise en œuvre de la LAPHO.

Engagement : Prendre des dispositions pour que les nouveaux programmes de formation proposés par le ministère soient accessibles aux personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : La Direction des ressources humaines continue de veiller au respect de cet engagement. Des dispositions ont été prises dans le cadre de plusieurs cours pour répondre aux besoins de certains participants en matière d'accessibilité et leur permettre de participer pleinement.

Engagement : Passer en revue le programme d'immobilisations de 2005-2006 pour veiller à ce qu'aucun nouveau projet ne crée d'obstacles pour les personnes handicapées, qu'elles fassent partie du personnel ou du grand public.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Cela a été fait dans le cadre du processus de planification axée sur les résultats.

Engagement : Intégrer les objectifs du ministère quant à l'accessibilité aux objectifs de rendement des cadres.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Cet engagement a été intégré aux objectifs de rendement 2005 2006 des cadres du ministère.

Engagement : Examiner la Loi sur la protection de l'environnement et les 62 règlements pris en application de celle-ci pour en évaluer l'incidence sur les personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : La Loi et tous les règlements ont été examinés. On n'a relevé aucune incidence sur les personnes handicapées.

Engagement : Tenir compte des questions relatives à l'accessibilité lors de l'élaboration et de l'examen des lois, des règlements, des politiques, des programmes et des services du ministère.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Les questions relatives à l'accessibilité sont prises en compte dans tous les nouveaux projets du ministère.

Engagement : Examiner les nouveaux services téléphoniques 1 800 afin de déterminer les exigences quant à l'accès à l'aide d'un ATS.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : On continue d'examiner les nouveaux services à cette fin au fur et à mesure de leur mise sur pied.

Engagement : Réviser le libellé des formulaires de demande relatifs à la gestion des installations pour que les besoins des employés handicapés soient rapidement pris en compte et qu'ils puissent effectuer leur travail facilement et en toute sécurité.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation.

Mesures et calendrier : Cette révision se fera parallèlement à une révision générale des formulaires relatifs à la gestion des installations, amorcée à l'été 2005.

Engagement : Continuer de permettre aux employés de contribuer à la page Web consacrée à la LPHO et au bulletin interne électronique pour qu'ils puissent faire des commentaires sur l'accessibilité.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Un message a été envoyé aux employés au sujet de ce processus en octobre 2004 et ces derniers ont été encouragés à faire des commentaires. Le mécanisme employé à cette fin sur le site Web a été mis à jour en juin 2005.

Engagement : Veiller à ce que tous les employés connaissent l'existence du Guide de planification de rencontres et de conférences inclusives et qu'ils y aient accès afin que toutes les parties intéressées puissent participer à part entière à des assemblées, des journées portes ouvertes et d'autres activités du genre.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Un message a été envoyé à tous les employés en octobre 2004. Cette information est disponible sur le site Web du ministère sur la LPHO. Une direction fournit régulièrement les transcriptions des réunions à l'intention de ses employés ayant une déficience auditive.

Engagement : Continuer à prendre des mesures, par l'entremise du Groupe de travail, pour éliminer les obstacles, former les employés et veiller au respect des engagements pris par le ministère dans le plan d'accessibilité.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Tous les engagements du ministère liés à la LPHO ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

Engagements et stratégies pour 2005-2006

En 2005 2006, le ministère continuera de faire fond sur les réalisations des années précédentes.

Les engagements présentés dans les pages qui suivent permettront de veiller à ce que les processus établis soient maintenus et de poursuivre les activités visant à éliminer les obstacles.

De plus, le ministère donnera suite à toute nouvelle directive découlant de la LAPHO établie au cours de l'année à venir.

Service à la clientèle

Engagement : Veiller à ce que les sites Internet du ministère soient accessibles en vérifiant tout nouveau contenu.

Mesure à prendre : On vérifiera le contenu des sites au fur et à mesure qu'ils sont mis au point ou modifiés.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Fournir des ressources au personnel en vue de garantir le respect des exigences d'accessibilité pour toutes les activités d'approvisionnement.

Mesure à prendre : Le site Intranet du ministère sur l'approvisionnement sera revu afin d'accroître la disponibilité de ressources liées à l'accessibilité.

Calendrier : Décembre 2005.

Emploi

Engagement : Fournir des ressources pour la vérification des besoins ergonomiques du personnel du ministère, lorsqu'il y a lieu.

Mesure à prendre : Les chefs des services opérationnels ainsi que les employés chargés de la gestion des installations et des ressources humaines disposeront de documents de référence et de renseignements quant aux personnes-ressources.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Promouvoir des procédures d'alertes et d'évacuation des locaux pour inciter les personnes ayant besoin d'aide à en parler à leur chef de service.

Mesure à prendre : On fera la promotion des procédures et on les modifiera au besoin, en fonction des commentaires formulés par les employés.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Fournir aux employés et aux chefs de service l'information nécessaire sur la LPHO et la LAPHO.

Mesure à prendre : Cela sera fait au moyen de diverses mesures. Tout le personnel sera avisé de la publication du plan lié à la LPHO et de l'entrée en vigueur de la LAPHO. Les renseignements sur la LPHO figurant à l'heure actuelle sur le site Web d'orientation des nouveaux employés et sur le site Web sur la LPHO seront mis à jour, au besoin, au moment de l'entrée en vigueur de la LAPHO. Un mécanisme de formation en ligne sera mis sur pied pour les chefs de service.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Intégrer les objectifs du ministère quant à l'accessibilité aux objectifs de rendement des cadres.

Mesure à prendre : On continuera d'intégrer ces objectifs aux objectifs de rendement.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Veiller à ce que les réunions, les programmes de formation et autres activités semblables menées par le ministère soient accessibles aux personnes handicapées.

Mesure à prendre : Les nouveaux programmes de formation seront examinés au fur et à mesure qu'ils seront élaborés. On veillera à ce que les employés connaissent l'existence du Guide de planification de rencontres et de conférences inclusives, qui sera mis à leur disposition sur le site Intranet.

Calendrier : Engagement permanent.

Communications et information

Engagement : Fournir au personnel les procédures à suivre pour répondre aux demandes de publications sur des supports accessibles.

Mesure à prendre : Ces renseignements continueront d'être affichés sur le site Intranet du ministère.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Permettre aux employés d'exprimer leur point de vue sur les questions liées à l'accessibilité au moyen du site Web sur la LPHO et du bulletin interne électronique.

Mesure à prendre : On conservera les mécanismes permettant aux employés de faire des commentaires à l'aide du site Web et du bulletin. Lorsque le Plan d'accessibilité 2005-2006 sera publié, on rappellera ce fait aux employés dans un message par courriel adressé à tous.

Calendrier : Octobre 2005.

Milieu bâti

Engagement : Collaborer avec les propriétaires des installations du ministère en vue de supprimer les obstacles et de mettre en oeuvre les nouvelles normes de l'aménagement sans obstacle.

Mesure à prendre : On déterminera et prendra les mesures qui s'imposent dans le cadre des travaux de rénovation de locaux actuels ou d'aménagement de nouveaux locaux.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Examiner les nouveaux services téléphoniques 1 800 afin de déterminer les exigences quant à l'accès à l'aide d'un ATS.

Mesure à prendre : On examinera les nouveaux services 1 800 et déterminera les exigences au cas par cas.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Terminer la révision du libellé des formulaires de demande relatifs à la gestion des installations pour que les besoins des employés handicapés soient rapidement pris en compte et qu'ils puissent effectuer leur travail facilement et en toute sécurité.

Mesure à prendre : On révisera les formulaires et les modifiera au besoin.

Calendrier : Octobre 2005.

Lois et règlements

Engagement : Évaluer la Loi sur la protection de l'environnement et les règlements pris en application de celle ci du point de vue de l'accessibilité au moment de leur révision et les modifier au besoin.

Mesure à prendre : Au fur et à mesure que des modifications sont apportées à la Loi sur la protection de l'environnement et aux règlements pris en application de celle ci, un examen de l'accessibilité sera mené pour veiller à ce que, dans la mesure du possible, la technologie voulue soit disponible pour accroître l'accessibilité pour les personnes handicapées, que ce soit les citoyens en général ou les employés du ministère.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Procéder à un examen de la Loi sur les ressources en eau de l'Ontario et des règlements pris en application de celle ci pour en évaluer l'incidence sur les personnes handicapées.

Mesure à prendre : On examinera la Loi et les règlements pris en application de celle ci.

Calendrier : Juin 2006.

Engagement : Tenir compte des questions relatives à l'accessibilité lors de l'élaboration et de l'examen des lois, des règlements, des politiques, des programmes et des services du ministère.

Mesure à prendre : Cela sera fait au fur et à mesure que de nouvelles initiatives seront élaborées.

Calendrier : Engagement permanent.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Please phone:

Renseignements généraux : (416) 325 4000

Numéro ATS : 1 800 387 5559

Sans frais : 1 800 565 4923

Courriel : picemail@ene.gov.on.ca

Site Web du ministère : www.ene.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires, à : <http://www.mcass.gov.on.ca/accessibility/indexf.html>. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-2684

This document is available in English.

[Version imprimable de cette page](#)



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

© [Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005](#) | [Confidentialité](#) | [Avertissement](#)